

Localisation et organisation du service

Le service est situé au 4^e étage du bâtiment femme, mère et enfant. Il comprend 30 lits répartis entre 10 chambres doubles et 10 chambres simples. En raison d'un faible nombre de chambres seules disponibles, l'attribution des chambres est soumise à certains critères de priorité d'ordre médical et de prise en charge financière.

Le personnel de la maternité n'est pas en charge du service « télévision » qui est proposé par une entreprise privée extérieure, pour tout renseignement concernant des problématiques liées à cela veuillez-vous référer à la plaquette mise à votre disposition dans la chambre.

Personnel présent dans le service

Au cours de votre séjour, vous rencontrerez différents professionnels présents dans le service : agents de service hospitaliers (A.S.H), auxiliaires de puériculture, infirmières puéricultrices, sages-femmes. Mais aussi, gynécologues obstétriciens, assistantes sociales, psychologues, ...

Déplacements dans le service

Vous pouvez déambuler dans les couloirs du service si vous en ressentez le besoin ou l'envie. Cependant, votre enfant doit rester en sécurité s'il vous accompagne. Son transport doit se faire dans son berceau.

Toute sortie en extérieur du service est impossible avec votre bébé durant votre séjour pour des raisons de sécurité.

Matériel

Une liste du matériel à apporter en maternité et du sac à prévoir en salles de naissances est disponible sur le site internet de l'hôpital, à votre demande auprès de tout professionnel de santé ou en flashant ce QR code.



Soins du nouveau-né

Le premier bain de votre nouveau-né vous sera proposé par les équipes. Les soins journaliers à apporter à votre enfant vous seront montrés et expliqués tout au long de votre séjour.

Sous réserve de la disponibilité du personnel formé ou du matériel adapté, voici qui peut vous être proposé au sein du service :



- Conseils en allaitement
- Peau-à-peau
- Bains enveloppés
- Massages du nouveau-né
- Portage du nouveau-né
- Mise en place d'un lit Cododo

Visites

L'accompagnant de votre choix sera l'unique personne autorisée à vous rendre visite au cours de votre séjour, à l'exception de vos enfants. Sa visite est autorisée, **à partir de 8h30** s'il souhaite être présent lors des soins, **et jusqu'à 20 heures** tous les jours.

Confier votre enfant en surveillance au personnel soignant

De jour, comme de nuit, pour des raisons de sécurité et de bien-être du nouveau-né, votre enfant ne doit jamais rester seul et sans surveillance au cours du séjour en maternité. Nous ne disposons pas de personnel suffisant pour assurer une surveillance continue en nurserie. Confier votre enfant à l'équipe soignante relève d'une décision prise d'un commun accord, selon les motifs qui amèneraient à cette demande et la disponibilité du personnel.

Si vous souhaitez sortir en extérieur du service ou si vous avez besoin la nuit de quelques heures pour vous reposer, il est possible de confier votre enfant en surveillance au personnel soignant à la condition qu'ils puissent se rendre disponibles pour le faire. En effet, les soins apportés aux différents patients du service priment sur votre demande.

Si vous avez besoin de sortir à l'extérieur du service quelques minutes, il est recommandé en premier lieu de laisser sous surveillance votre enfant à votre accompagnant si celui-ci est disponible. Dans le cas où vous confieriez votre enfant en surveillance au personnel, dans ce cas de figure, votre absence doit être la plus courte possible (15 minutes maximum).

De jour, comme de nuit, l'équipe peut accepter ou refuser votre demande selon ses possibilités.

Nuitées accompagnants

Pour des raisons de sécurité et d'organisation des soins, il n'y a pas de lit accompagnant à disposition. Votre accompagnant peut exceptionnellement être autorisé à dormir auprès de vous, uniquement après validation par l'équipe médicale, sous conditions particulières et sous réserve de s'acquitter des frais de séjour associés à cette nuitée. La procédure vous sera expliquée après validation par l'équipe.



Pour les accompagnants autorisés à rester, nous comptons sur le bon sens et la civilité de chacun et faisons appel à votre compréhension pour que les soins ne soient pas entravés et que le personnel puisse effectuer son travail dans des conditions adéquates.

- Tenue correcte
- Veiller à ne pas entraver la porte d'entrée de la chambre
- Respect des horaires de soins, du personnel et des autres patients
- Lit d'appoint remis en ordre, le matin, après 8h00

Restauration

Les repas sont prévus aux horaires suivants :

- 7h00
- 12h00
- 18h00

Il n'y a pas de réfrigérateur à disposition des patientes, ni de micro-ondes.

Pour des raisons de sécurité alimentaire, nous ne sommes pas responsables de la nourriture qui serait en provenance de l'extérieur de l'établissement. Il en va de même pour l'alimentation de vos autres enfants, nous ne sommes pas en mesure de réchauffer sur place leurs biberons ou les plats que vous pourriez vouloir leur donner.

Temps d'information

Différents temps d'information vous seront dispensés tout du long du séjour, tant sur les soins à apporter à votre enfant que les conseils de sortie pour vous ou votre bébé. Les conseils sur les soins à prodiguer à votre enfant vous seront délivrés par tous les professionnels au fur et à mesure du séjour.

Les conseils de sortie pour les mères sont dispensés en chambre par les sage-femmes au plus proche de votre sortie.

Les conseils de sortie pour les nouveau-nés font l'objet d'un temps d'information collectif chaque jour à 16 heures 45 en nurserie. Vous pouvez vous y rendre quand bon vous semble durant votre séjour.

Sorties de la maternité

Sortie précoce



Une sortie précoce (à 48h de vie de l'enfant, si vous accouchez par voies naturelles ou 72h, si vous accouchez par césarienne) peut vous être proposée par l'équipe médicale. Cette sortie est soumise à plusieurs critères bien spécifiques liés à votre santé et celle de votre enfant, et peut être ré-évaluée jusqu'au dernier moment. Pour cette sortie, il est impératif de bénéficier d'un relais par une sage-femme libérale qui doit s'engager à assurer une visite dans les 24h suivant votre sortie. A cet effet, nous vous conseillons de vous rapprocher au cours de votre grossesse d'une sage-femme libérale de votre choix.

Sortie standard

Les sorties standards ont lieu à partir de 72h pleines de vie du bébé pour des accouchements par voie naturelle et 96h si césarienne. Elles sont soumises à l'appréciation de l'équipe médicale concernant votre santé et celle de votre bébé. L'équipe soignante déterminera avec vous des modalités de la sortie et du suivi à prévoir par la suite pour vous et votre enfant.

Horaires de sortie

Les sorties ont lieu après validation par l'équipe médicale (pédiatre, puéricultrice, sage-femme, gynécologue) après 11 heures et avant 15 heures, à l'exception de situations médicales particulières.

Le relais à domicile

Vous pouvez contacter différents professionnels de périnatalité pouvant vous accompagner dans les premières semaines de vie de votre enfant :

- Sage-femme libérale
- Puéricultrices de PMI
- Médecin traitant
- Pédiatres
- Conseillères en lactation, associations d'aide et de soutien à l'allaitement
- ...



Au cours de votre séjour, si vous avez des questions éventuelles concernant le retour à domicile, au les soignants du service seront présents pour vous informer, vous conseiller et répondre à vos interrogations. Après votre sortie, vous trouverez des documents réalisés par les équipes de la maternité du Centre Hospitalier sur le site internet de l'hôpital ou en flashant ces deux QR code.

Le retour à la maison pour maman



Le retour à la maison avec bébé

